



Plan de Balisage Plage de La Coudoulière (Annexe 2)



Navigation autorisée
pour les bâtiments
motorisés (Navires à
moteur, moto de mer)



Navigation autorisée
pour les navires à voile



Baignade autorisée



Zone de mouillage
propre



Navigation interdite
pour les bâtiments
motorisés (Navires à
moteur, moto de mer)



Zone de mouillage
interdite



100 m